

*Département du Calvados
Communauté de communes
Seulles Terre et Mer*

*-----
Siège social :
10 Place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY SUR SEULLES*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2022_089 : Modification de
membres dans les commissions de STM**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET.

Ont donné pouvoir :
*Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT adonné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité

DEL2022_089 : MODIFICATION DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS DE STM

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
- Vu la délibération n°DEL2020_44 du 29 juillet 2020 créant les commissions thématiques et fixant le nombre de membres,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2022.

Considérant la notification de la commune d'Audrieu, suite aux élections municipales du 11 septembre 2022, et de la commune de Sainte-Croix-sur-Mer.

Considérant que la modification ne modifie pas la représentation des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **DIT** que les commissions sont modifiées comme suit :

Dans la commission finances et mutualisation, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission développement économique, Monsieur David DRUT représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission ressources humaines, administration générale et communication, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission affaires scolaires et transport scolaire, Madame Sylvaine LEFEVRE représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage, Monsieur André VERGER représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, Madame Gaëlle BERNARD représente la commune d'Audrieu et Madame Isabelle AUBRY représente la commune de Sainte-Croix-sur-Mer.

Dans la commission développement touristique, Madame Géraldine HUE représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Séverine LEHOUX représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission voiries et entretien des bâtiments, Monsieur Philippe GAUTIER représente la commune d'Audrieu.

Dans la commission littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable, Monsieur André VERGER représente la commune d'Audrieu.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN